

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	10 (1922)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Le combat du fort de St-Jacques, près Fribourg, le 13 Novembre 1847 [suite]
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817416">https://doi.org/10.5169/seals-817416</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE COMBAT DU FORT DE ST-JACQUES, PRÈS FRIBOURG, LE 13 NOVEMBRE 1847.

(Suite)

---

5<sup>o</sup> Les forces de l'ennemi contre nous sur ce point, en ne parlant d'abord que de celles qui ont pris une part active à l'affaire, furent : le bataillon Bolens et la compagnie de carabiniers Eytel qui ont tous deux beaucoup souffert, le bataillon Audemar<sup>1</sup>, qui a souffert aussi, plus la batterie d'artillerie Haubenreiser dont nous avons éteint le feu, qui était du reste dirigé beaucoup trop haut et ne nous fit aucun mal. Un seul de nos coups (obus ou boulet) leur abattit quatre artilleurs et un cheval, à ce qu'ils nous ont dit eux-mêmes plus tard. Il y avait encore *sur ce point*, mais qui n'ont pas donné, trois ou quatre bataillons, entre autres le genevois, le bataillon Kehrwand, qui s'est abrité derrière la sommité du champ de Bertigny, près de l'embranchement du chemin de Prez et, je crois, le bataillon Chappuis. Du reste, le bois de Cormanon était rempli de leurs troupes, et la division Rillet s'étendait de là à Villars et Matran où se trouvaient aussi plusieurs batteries d'artillerie dont les unes de gros calibre. Ceux qui attaquèrent le bois des Daillettes, et contre qui nous tirâmes nos premiers coups, furent les deux compagnies de carabiniers vaudois

---

<sup>1</sup> C'était le bataillon Grandjean, et non Audemar, comme on le verra plus loin.

Jonin et Delarageaz ; elles étaient suivies du bataillon Monachon.

Quant aux forces de la division Rilliet, je ne les connais pas exactement ; elles étaient assez considérables, toutes composées de Vaudois, sauf un bataillon et une batterie genevoise. Elle avait beaucoup d'artillerie et était composée de trois brigades. Il n'est point arrivé de troupes fédérales par la route de Schwarzenbourg. On m'a dit qu'on avait de ce côté-là tiré avec des mortiers sur la frontière bernoise, afin de faire croire à une attaque et provoquer une diversion. Quant aux détails de l'affaire je m'en réfère à la copie ci-jointe. Cette relation a été trouvée exacte par M. le major Alphonse Diesbach, M. le colonel Muller, M. Adrien Monnerat, officier d'artillerie qui était avec moi, et par M. Blanc, actuellement prieur à Broc, qui était notre aumônier, auxquels je l'ai donnée à lire et qui tous étaient aussi sur les lieux.

D'où est parti chez l'ennemi l'ordre d'attaquer et de violer l'armistice, c'est ce que j'ignore. Il faut que ce soit ou du chef de division ou de l'un des chefs supérieurs de la division Rilliet. Je sais que cela a beaucoup irrité le général Dufour qui était à Belfaux. En général les Vaudois et les Genevois n'ont nullement à se vanter de cette affaire, bien s'en fauf. Ils ont pour ainsi dire *miraculusement* mal tiré et ont perdu beaucoup de monde, quoi qu'ils aient marché bien supérieurs en nombre pour prendre notre fort, qu'ils n'ont pas pris, bien que défendu par peu de monde. Ils ont du reste payé cher leur trahison de l'armistice.

Les Fribourgeois n'ont eu que deux hommes tués, savoir un soldat du bataillon Muller et un carabinier du landsturm (celui-ci était le fruitier de Rueyres-Treyfayes), les deux sur le champ de Bertigny. Aux Daillettes il n'en est point tombé. Il y eut peut-être quatre ou cinq blessés en tout.

On ne connaîtra jamais les pertes réelles des Vaudois. D'après ce que j'ai appris, je les évalue aux environs de

200 à 250 tués et blessés, mais je ne puis donner cela comme renseignement positif. Il y en a qui citent des chiffres certainement exagérés et que je ne puis croire.

J'ai évité de mettre des noms propres dans mon projet de réfutation adressé à M. Landerset, et je crois qu'il vaudrait mieux n'en point mettre ou aussi peu que possible, d'abord parce qu'alors nous avions encore l'occupation militaire dans le canton, et qu'en les publant, cela pouvait compromettre ou attirer des désagréments à quelques-uns, les uns pour s'être bien conduits et avoir fait leur devoir, et les autres, ceux de l'ennemi, parce que l'on ne pourrait en parler que désavantageusement, surtout au point de vue militaire.

Je sais que M. Castella votre neveu, qui était officier dans le bataillon Muller, s'est distingué par son zèle et son courage dans l'action ; cela m'a été dit par mon beau-frère, Marc Wuilleret qui était avec lui sur le champ de Bertigny avec la chaîne des tirailleurs.

Les abattis n'ont point été évacués, non plus que la redoute, qui n'a jamais été mieux garnie que la nuit après l'affaire où nous régumes du renfort. Nous ne l'avons quittée que le dimanche 14 novembre vers midi à 1 heure, sur l'ordre que nous en donna notre chef de brigade en nous annonçant la capitulation, à laquelle nous ne nous attendions guère !! Nous pensions au contraire que la journée du dimanche serait formidable et chaude, et nous étions bien disposés à recommencer, ainsi que toute la troupe.

Si on avait fait, après l'affaire du samedi soir, une sortie vigoureuse en envoyant deux ou trois bataillons, on mettait en déroute la division Rilliet, qui dans ce moment-là l'était déjà à moitié.

Je désire, Monsieur, que mes renseignements vous soient utiles. Il est bien bon, pour l'honneur des troupes fribourgeoises, que quelqu'un veuille bien réfuter les mensonges odieux et ridicules qu'on a osé débiter et imprimer à propos de cette affaire, soit dans les journaux, soit dans les brochures. J'espère que l'histoire impartiale redressera tout cela.

Quelques temps après, je vis M. Jean Landerset qui me dit qu'il ne jugeait plus nécessaire de répondre à la brochure Gaullieur, qu'un M. Leresche de Lausanne en avait publié une (je ne les ai lues ni l'une ni l'autre) un peu plus véridique, qui dément du moins en partie, les faussetés de celle de Gaullieur, et dit entre autres que notre redoute n'a pas été prise. M. Landerset ajoute que d'ailleurs les événements politiques survenus dès lors en Europe avaient plus ou moins éclipsé les nôtres, etc. De sorte que le procès est tombé, que nous n'avons pas répondu à M. Gaullieur, non plus qu'au *Nouvelliste vaudois* et au *Confédéré*, les circonstances paraissant alors peu favorables. Quant à moi, officier subalterne, je n'ai pas voulu faire cela à moi seul. -- Agréez, etc. *Xav. Neuhaus.*

Veuillez, je vous prie, me renvoyer la copie de ma lettre à M. Landerset quand vous en aurez fait l'usage que vous jugerez à propos, mais cela ne presse nullement.

Au reçu de cette lettre, M. Hubert Charles rédigea la relation suivante, dont nous avons retrouvé la copie :

L'armistice venait à peine d'être publié qu'on vit une bonne partie des troupes de la division Rilliet, forte de plus de 12 000 hommes, s'avancer, prendre position et se former même en ligne de bataille, au mépris de cette convention. Les hommes du fort de St-Jacques, dit aussi de Bertigny, étaient à leur poste, canons chargés, mèches allumées, en observation et bien surpris de ces mouvements, quand tout à coup, deux compagnies de carabiniers vaudois, suivis d'un bataillon d'infanterie firent feu sur le bois des Daillettes où nos troupes, la plupart du landsturm, furent prises en trahison et manquant d'ailleurs de plusieurs officiers qui étaient entrés en ville sur la foi de l'armistice. L'artillerie du fort St-Jacques, composée seulement de deux pièces de 4 et d'un obusier de 12 répondit aussitôt à cette attaque en dirigeant son feu d'abord contre les troupes qui attaquaient le bois des Daillettes, ensuite contre la batterie Haubenreiser qui venait avec une

batterie de Genève<sup>1</sup> prendre position en face du fort, sur le versant de la hauteur de Champzion, puis un instant après, contre les bataillons Bolens et Audemar<sup>2</sup>, surtout contre le premier, formant l'aile droite, qu'on vit accourir au pas de charge sur les champs de Bertigny, directement contre le fort pour l'attaquer. Ce bataillon et une compagnie de carabiniers qu'il avait à sa gauche furent reçus par la mitraille de la redoute, par le feu très vif de quelques carabiniers de landwehr et de quelques fantassins volontaires qui s'y trouvaient, et celui non moins vif d'une chaîne de tirailleurs qui s'étendait de là jusqu'à Bertigny. Le feu était soutenu et bien nourri des deux côtés. Quelques mousquetaires du bataillon Bolens viennent en tiraillant jusqu'au bord du fossé de la redoute, où ils laissèrent plusieurs des leurs percés de balles, lorsqu'ils furent forcés de s'enfuir sous le feu de nos carabiniers. Enfin, au bout d'une heure de combat, les troupes vaudoises qui avaient pris part à l'action battirent en retraite. Leur feu cessa, tandis que celui du fort continuait encore un quart d'heure après. Il ne cessa que lorsque la nuit ne permit plus de pointer.

Il n'y avait *dans la redoute* que 26 artilleurs, dont 2 officiers, 19 carabiniers dont 1 officier et 15 volontaires du 2<sup>me</sup> bataillon de landwehr, commandés par un lieutenant ; hors de la redoute, ce même demi-bataillon de landwehr, fort de 400 hommes, qui est entré dans la redoute vers la fin de l'action, et une chaîne d'environ 200 carabiniers de landsturm.

L'ennemi au contraire, outre les forces que nous venons de mentionner, avait encore sur ce point trois ou quatre bataillons qui n'ont pas donné. Le bois de Cormanon, à deux pas de là, était rempli de ses troupes qui

<sup>1</sup> Cette batterie n'a pas tiré, quoiqu'elle fût à portée, et, au dire des Vaudois, elle en avait reçu l'ordre.

<sup>2</sup> Ce n'est pas le bataillon Audemar, mais Grandjean. Voir la lettre suivante de Neuhaus à H. Charles, du 3 mars 1849.

s'étendaient jusqu'à Villars, jusqu'à Matran même, où se trouvaient plusieurs batteries d'artillerie dont quelques-unes de gros calibre.

On a écrit<sup>1</sup> que les Vaudois avaient fait évacuer la redoute de St-Jacques pendant les ténèbres de la nuit ; ce qui est de toute fausseté, puisqu'une heure après l'affaire, vers les 8 heures du soir, on y reçut un renfort d'environ 80 hommes de la garde d'Etat, de 22 gendarmes, et plus tard encore d'une pièce de canon de 4 et de 8 artilleurs, venus du fort du Guintzett, pour recommencer le lendemain un combat plus général et plus opiniâtre auquel on s'attendait et auquel on était préparé. La redoute ne fut évacuée que le dimanche 14, entre midi et 1 heure, après la capitulation, par ordre du chef de brigade, et au grand regret de ceux qui étaient chargés de la défendre.

On a écrit encore que si le jour s'était prolongé d'une heure, Fribourg aurait été enlevé par un hardi coup de main<sup>2</sup>. Le récit de ce qui précède fait voir combien cette supposition est invraisemblable, car personne n'a été plus contrarié que les Fribourgeois de l'approche des ténèbres, et l'on sait très bien que si quelqu'un était démotivé après cette affaire, ce n'était pas eux. En effet, les officiers vaudois ont dit à qui voulait l'entendre, et m'ont dit à moi-même, que si M. Maillardoz avait envoyé quelques bataillons à leur poursuite, il aurait mis en pleine déroute la première division de l'armée fédérale, d'autant plus qu'on affirme que les deux batteries que nous avions en face<sup>3</sup> et composées chacune de 4 pièces de 6, ont été abandonnées pendant l'action. C'est peut-être là la plus grande faute du général. Les poursuites nocturnes sont sans doute souvent dangereuses ; mais ici les Fribourgeois

<sup>1</sup> *La Suisse en 1847*, pp. 219 et 220.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Les batteries Haubenreiser (de Vaud) et Empeytaz (de Genève).

avaient l'avantage d'un premier succès et celui de la connaissance du terrain.

Nous n'avons eu que deux hommes tués, frappés l'un et l'autre dans le champ de Bertigny. Aux Daillettes, il n'est tombé personne. Les Vaudois n'avouent qu'une perte de 50 à 60 hommes. On ne la connaîtra peut-être jamais au juste. Plusieurs militaires, ensuite de ce qu'ils ont vu et des renseignements qu'ils ont recueillis, croient pouvoir l'évaluer sans exagération à 200 — 250 hommes tant tués que blessés. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'ils ont très mal tiré, beaucoup trop haut et que notre feu a fait un grand ravage, surtout dans le bataillon Bolens, soit pendant l'action, soit pendant la retraite. Ce qui est encore certain, c'est qu'ayant été appelé par mes affaires dans le canton de Vaud quelques jours après cette escarmouche, j'ai été à même de voir combien on était effrayé des pertes qu'annonçaient les correspondances de Morges et de Nyon.

Cette relation était accompagnée de la lettre suivante adressée à M. Neuhaus :

Riaz, 24 février 1849.

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de tous les renseignements que vous avez bien voulu me transmettre et dont j'ai fait mon profit.

J'ai l'honneur de vous renvoyer le rapport que vous avez adressé dans le temps à M. Landerset et qui réfute bien des mensonges.

Je prends la liberté de vous adresser à mon tour la relation que je viens de rédiger de l'affaire de St-Jacques, afin que vous puissiez corriger et rectifier ce qu'il peut y avoir d'inexact, ce dont je vous serai très obligé, parce qu'il s'agit ici de la vérité la plus scrupuleuse.

Permettez-moi de vous adresser quelques questions. Dans le rapport adressé à M. Landerset vous ne dites rien

du bataillon Audemar, mais dans la lettre que vous avez eu la complaisance de m'écrire et en parlant des troupes vaudoises qui ont pris part à l'affaire de St-Jacques, vous mentionnez le bataillon Audemar à leur aile gauche. S'il a donné, on doit avoir aussi tiré sur lui, mais d'où et quand ? voilà la question. J'ai supposé que c'était au moment où le bataillon Bolens est arrivé au pas de charge sur le champ de Bertigny, est-ce une erreur ? et dans ce cas où faut-il parler de sa participation à l'escarmouche ?

J'ai cru voir aussi une certaine opposition entre les pages 2 et 5 du rapport précité. Il résulterait de ce qui est dit à la page 2 qu'il n'y avait dans le fort pour le défendre que 33 hommes, tandis que d'après ce qui est dit à la page 5 il y en aurait eu 60. Je suis persuadé que la contradiction n'est qu'apparente, mais je vous prie de vouloir bien me l'expliquer.

Je vous remercie de m'avoir appris qu'il n'est point arrivé de troupes par Schwartzenbourg, mais je crois qu'il est bien constaté qu'il en est venu par la Singine, Laupen et Morat.

Je vous serais très obligé, Monsieur, si vous voulez bien me renvoyer ma relation avec les observations auxquelles elle aura donné lieu. Vous comprenez bien qu'il n'est pas entré dans mon plan de donner tous les détails minutieux de cette petite affaire, mais seulement d'en présenter l'ensemble et le résultat.

Veuillez, avec l'expression de ma reconnaissance, agréer celle des sentiments de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

*H. Charles.*

*(A suivre.)*